

Agen, lundi 24 novembre 2014

DOSSIER DE PRESSE

Décision modificative n°2

Aujourd'hui, les 40 conseillers généraux se réunissent en session plénière à l'Hôtel du Département. Cette séance est consacrée à la Décision modificative n°2. **Zoom sur 6 dossiers majeurs.**

Labellisation de 6 nouveaux clusters

Un cluster est un groupe d'entreprises et/ou d'institutions partageant un même domaine de compétences, proches géographiquement, reliées entre elles et complémentaires. Ce groupement vise à développer des projets de travail collaboratifs apportant une plus-value à la filière.

Fort du succès de la 1^{re} édition du dispositif, le Conseil général a reconduit en avril dernier l'appel à projets *Cluster 47*. **Cette initiative, unique en France à l'échelle d'un département, témoigne de la politique volontariste et novatrice menée par le Conseil général** en matière de développement économique, en partenariat étroit avec la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale de Lot-et-Garonne, les chambres consulaires et les acteurs économiques. **Avec ce dispositif, le Conseil général affirme sa volonté de généraliser, à l'échelle du département, cette forme de partenariat entre les entreprises.**

Le 1^{er} appel à projets avait conduit à la création et à la labellisation de **4 clusters** regroupant **60 entreprises, centres de recherche - développement - transfert de technologie et d'expérimentation, centres de formation** dans les domaines de l'écoconstruction, des produits phytosanitaires, de l'énergie bois et des matériaux innovants.

Lors du 2^e appel à projets, ce sont près de **70 entreprises, centres de recherche et de formation qui se sont regroupés autour de 7 clusters**. Ces clusters concernent les domaines de l'audiovisuel, la filière Fruits et Légumes, la valorisation des déchets, le machinisme agricole, l'adaptation au changement climatique, le numérique ou encore l'agrobiologie.

Aujourd'hui, le Conseil général labellise 6 clusters (tous donc à l'exception de celui concernant la valorisation des déchets, pour lequel un complément d'informations est demandé).

A l'issue de ces deux appels à projets, le Lot-et-Garonne compte désormais 10 clusters.

Objectif des clusters

- créer un écosystème départemental qui accélère l'innovation et qui favorise le développement des entreprises

Pourquoi ?

- parce que le cluster (grappe d'entreprises) favorise l'innovation, la montée en gamme des productions et donc la création d'emplois dans nos PME,

- parce que cette étroite collaboration favorise ce qu'on appelle communément « l'économie circulaire », consistant à faire travailler entre elles les entreprises du Lot-et-Garonne,
- parce que le travail en réseau permet la mutualisation des compétences, des moyens, des ressources et participe ainsi à rendre plus performantes les entreprises lot-et-garonnaises au-delà de nos frontières.

Enfin, les clusters de proximité (10-15 structures) sont, à l'échelle départementale, les structures les plus pertinentes pour interagir avec les groupements interrégionaux (tels qu'Aerospace Valley et Agri Sud-Ouest Innovation, qui rayonnent sur les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées).

Projet de modernisation du Min

L'activité du Marché d'intérêt national Agen-Boé, dit « Min », est, depuis sa création dans les années 60, liée aux fruits et légumes. Aujourd'hui, il accueille des opérateurs de valorisation fruitière et maraîchère, des logisticiens, des transporteurs ou encore des services annexes de type emballage et conditionnement de produits, soit au total près de 500 salariés. 5^e pôle économique du département avec un chiffre d'affaires avoisinant les 125 M€, cet outil unique sera modernisé dans les années à venir.

Les jours de marché, ce sont plus de 600 producteurs et 300 acheteurs de fruits et légumes qui se retrouvent au Min. Chaque année, près de 140 000 tonnes de ces produits sont ainsi vendues sur ce site. Ces chiffres démontrent la nécessité de conserver cet équipement majeur pour l'agriculture et l'économie départementales, mais aussi de le moderniser afin qu'il reste compétitif.

Redynamiser cet outil majeur pour faciliter les échanges en repensant les flux de circulation et en multipliant les quais est l'enjeu majeur de cette modernisation.

Des études menées par un cabinet ont permis d'identifier trois variantes.

La variante la plus opportune est évaluée à plus de 10,8 M€ et prévoit de :

- supprimer 6 carreaux
- présenter une activité de plain-pied au niveau
- joindre deux bâtiments existants
- créer un frigo en jonction de deux bâtiments existants
- rénover un bâtiment entier
- créer des rampes d'accès piétons sur les quais
- créer un quai de plain-pied
- aménager un parking
- couvrir tout le site avec un toit.

Comme il s'y est déjà engagé, le Conseil général sera l'un des principaux soutiens stratégiques et financiers de ce projet de modernisation.

Dans l'attente de la réalisation de ce projet, il est proposé d'engager des travaux de réhabilitation des toitures défailantes et de modernisation de l'éclairage.

De même, afin de permettre l'implantation de nouvelles entreprises ou l'extension de certaines existantes, le syndicat mixte du Min a décidé d'émettre des avis favorables dès lors que les projets seront cohérents avec le projet de modernisation.

Schéma de développement touristique 2014-2020

Avec un chiffre d'affaires d'environ 320 M€ par an en 2013, le tourisme représente un secteur d'activités majeur en Lot-et-Garonne. Ce chiffre est d'ailleurs en progression depuis plusieurs années.

Cette progression s'explique notamment par le fait que le Lot-et-Garonne a gagné en notoriété et en attractivité, que ce soit auprès de la clientèle ou auprès des investisseurs.

Ainsi, le Lot-et-Garonne est devenu une destination touristique reconnue des investisseurs et des opérateurs nationaux. Ils choisissent de s'implanter dans notre département, y décelant un potentiel de développement rare et envié. La volonté du groupe Pierre & Vacances d'aménager un domaine Center Parcs en Lot-et-Garonne d'ici 2018 en est la plus belle illustration !

Afin de maintenir cette dynamique, le schéma de développement touristique 2014-2020 s'articule autour des deux axes suivants :

- accroître l'attractivité du territoire départemental en renforçant les filières ;
- mettre en œuvre une stratégie de marque partagée et faire évoluer la gouvernance pour renforcer les synergies.

Parmi les défis à relever, on peut citer :

- créer les conditions optimales pour la venue du Center Parcs
- encourager la création de lits d'hébergement supplémentaires et la montée en qualité des hébergements
- renforcer le marketing pour mieux identifier l'offre lot-et-garonnaise
- optimiser l'organisation des structures touristiques pour plus d'efficacité.

Le schéma de développement touristique comprend également la refonte des régimes d'aides pour simplifier les démarches entreprises par les porteurs de projets et faciliter leur instruction. Ainsi, de 9 régimes existants jusqu'alors, le Conseil général s'appuiera désormais sur 3 régimes d'aide :

- hébergements touristiques
- autres équipements touristiques
- structuration et animation touristiques.

Du beau, du bon, du local... dans nos cantines

Dès 2011, le Conseil général s'est engagé à favoriser l'introduction de produits alimentaires plus durables dans les cantines des collèges. L'objectif est de faciliter l'entrée de produits locaux - issus de l'agriculture lot-et-garonnaise, qu'elle soit traditionnelle, raisonnée ou biologique - dans la restauration collective, et ainsi de développer les circuits courts.

Pour ce faire, le Département a lancé l'an dernier le programme « Du beau, du bon, du local... dans nos cantines ». Il a également organisé des ateliers de formation destinés à sensibiliser « les différents maillons de la chaîne » de la restauration collective en milieu scolaire à ces enjeux et a organisé dernièrement des rencontres professionnelles pour mettre en relation des collectivités et entreprises et/ou producteurs lot-et-garonnais pouvant proposer leurs produits à la restauration scolaire. Le Conseil général poursuit également le programme de formation des chefs cuisiniers et des seconds dans les collèges.

En 2015, de nouvelles actions seront menées parmi lesquelles :

- la **poursuite des tests de consommation** dans certains collèges et la validation des menus indispensables pour sensibiliser les équipes de cuisine, suivre l'évolution des pratiques culinaires et se conformer aux obligations du plan alimentaire
- l'**accompagnement technique et juridique des groupements de commande**, en lien avec les gestionnaires des collèges

- l'incitation de tous les collègues à **servir cinq repas avec des produits frais et locaux** par semaine
 - l'**accompagnement technique des filières de production** pour répondre aux marchés
 - l'**organisation des circuits logistiques de distribution des produits** vers les services de restauration collective.
-

Garantie jeunes : expérimentation réussie

Il y a un an, le Conseil général, la Préfecture et les Missions locales de Lot-et-Garonne lançaient de concert un nouvel outil pour lutter contre la précarité des jeunes. En effet, « au vu de la qualité du dossier présenté et de l'engagement des partenaires du territoire », le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle retenait le Lot-et-Garonne parmi les 10 départements pilotes retenus pour l'expérimentation.

Depuis, les trois missions locales du département sont entrées dans le dispositif :

- la mission locale de la Moyenne Garonne en novembre 2013
- la mission locale du Pays Villeneuvois en janvier 2014
- la mission locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent en mars 2014.

Ce dispositif répond également à un besoin lot-et-garonnais, puisque, dans notre département, **la part des jeunes de moins de 25 ans représente 15,50 % des demandeurs d'emploi** (données septembre 2014).

Destiné aux jeunes de 18 à 25 ans, la Garantie jeunes est avant tout un contrat entre le jeune et les acteurs de l'emploi. Cela implique, de fait, des engagements à respecter, tant pour les jeunes que pour les acteurs de l'insertion et de l'emploi. Ce partenariat est donc donnant-donnant.

Chaque maillon a un rôle à remplir pour transformer l'essai. En effet, si les jeunes se disent prêts à travailler de suite pour obtenir une rémunération, il faut souvent régler au préalable des questions de logement, d'autonomie, de santé... Une fois ces à-côtés réglés, ils s'engagent à s'investir pleinement dans la recherche d'opportunités d'emploi et à accepter les mises en situation professionnelles.

La mission locale, qui apporte un appui stratégique, s'engage, quant à elle, à accompagner les « demandeurs » *via* un conseiller référent unique, avec des ateliers individuels et collectifs, et à les aider à résoudre leurs difficultés en matière de mobilité, logement... Enfin, les entreprises ont un rôle majeur à jouer en proposant des stages, des immersions, des contrats de travail afin de leur permettre d'enrichir leurs expériences et de développer leurs compétences.

Un an après le lancement, 220 jeunes lot-et-garonnais sont entrés dans le dispositif et ont ainsi pu bénéficier du soutien des missions locales pour les orienter le mieux possible vers une insertion durable dans la vie.

La Garantie jeunes est donc un geste de confiance et une réponse novatrice à la situation, difficile et parfois préoccupante, des jeunes éloignés de l'emploi et en situation de grande précarité.

Ainsi, la Garantie jeunes marque la rupture avec un défaitisme trop souvent entretenu ces dernières années, qui voulait que pour certains jeunes, tout avait déjà été essayé. Comme si à 20 ou 25 ans, on pouvait déjà avoir réussi ou raté sa vie... En Lot-et-Garonne, les jeunes ont la chance de le prouver.

Soutien à la production cinématographique et audiovisuelle

En 2011, le Conseil général a initié la création du Bureau d'accueil de tournage (BAT 47) à Sainte-Livrade-sur-Lot. Sa mission : favoriser et inciter la venue d'équipes de tournage en Lot-et-Garonne (fictions cinématographiques ou télévisuelles, documentaires, reportages, publicité...). Le challenge a été relevé avec succès, puisque, depuis la création du BAT 47, le Lot-et-Garonne est sous « le feu des caméras ».

Pour preuve, de 2011 à 2013, 11 longs et courts-métrages ont été tournés et une douzaine est actuellement en tournage, et en 2014, pas moins de 8 productions sont au programme.

Afin de renforcer sa politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, le Conseil général a décidé, en parallèle, de créer un fonds de soutien à la production, destiné aux longs métrages et productions audiovisuelles de fiction, avec un plafond fixé à 75 000 € par projet.

Pour l'année 2014, quatre productions bénéficient également du soutien du Département, pour un montant total de 50 000 €, à savoir :

- *Les Ogres*, long métrage de Léa Fehrer (25 jours de tournage en Lot-et-Garonne)
- *Nous sommes jeunes et nos jours sont longs*, long métrage de Léa Forest et Cosme Castro (7 jours de tournage en Lot-et-Garonne)
- *Pépîte*, long métrage de Camille Picquet (17 jours de tournage en Lot-et-Garonne)
- *Sous tes doigts*, court métrage d'animation en 2 D de Marie-Christine (pas de tournage en Lot-et-Garonne mais une vitrine exceptionnelle pour le Lot-et-Garonne puisque ce film d'animation a pour toile de fond le CAFI et son histoire).

Pour rappel, quatre productions avaient été accompagnées par le Conseil général pour un montant global de 130 000 € en 2013.

Contacts presse :

Jean-François Durante, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / jfdurant@cg47.fr

Véronique Délerly, Attachée de presse

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / vedelery@cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général 